



archives
départementales
de Saône-et-Loire

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION 2022-2023

L'École et la Résistance

Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945)



Partie 1 ➤

L'ÉCOLE DES ANNEES SOMBRES

A ➤

L'Ecole face aux pénuries

Pénurie de matières premières

Mazille le 8 mai 1940

Mon cher camarade.

Je t'écris pour te dire que nous avons fait notre petit devoir d'écoliers, comme dans chaque commune; nous avons ramassé la vieille ferraille pour diminuer les dépenses de l'Etat en achetant du fer à l'étranger.

ange.

Il ne suffit pas pour avoir la victoire, que de la bravoure de nos soldats, il faut aussi leur donner des armes. Tu as pu juger toi-même lorsque l'Allemagne a envahi l'Autriche et la Tchécoslovaquie malgré la belle résistance de leurs soldats, mais qui n'avaient pas assez d'armes modernes.

Il faut se priver pour donner tout ce dont on a pas besoin à l'Etat afin de lui permettre d'acheter des mitrailleuses pour nos fantassins qui pourront repousser brillamment les attaques ennemies et même progro-

sser au delà de nos lignes, pour nos artilleurs des canons, des obus, pour soutenir notre infanterie dans ses attaques, pour nos aviateurs des avions, des obus, des torpilles pour aller abattre les avions ennemis et bombarder les aérodromes et les ports, pour nos marins des navires, des mines

Quoi je t'écris en te priant de faire comme moi, de n'acheter que ce qui il te faut pour vivre et de mettre tout l'argent que tu reçois de côté, pour prendre un bon d'armement quand la somme sera assez grosse.

Comme tous les écoliers Français, et t'adresse mes meilleures amitiées.

Lapalus Georges

MINISTÈRE DE L'ARMEMENT

RÉCUPÉRATION DES FERRAILLES

G. I. A. F. - 2, RUE DE LA BAUME, PARIS

★

Pour les besoins de la DÉFENSE NATIONALE et au bénéfice du SECOURS NATIONAL,

il a été remis par M. Le Maire Commune de Mazille habitant Mazille les quantités de ferrailles ci-après 1050 kg

TIMBRE A DATE 28 FEVR 40

SIGNATURE

STEC ECILE-LA-VALOUZE P.L.M.

Pénurie de locaux scolaires

INSPECTION ACADEMIQUE
de
SAONE-et-LOIRE

Mâcon, le 20 Novembre 1942.-

PRÉFECTURE
DE SAONE ET LOIRE
- 2 DEC 1942
3ème DIVISION

L'Inspecteur d'Académie de Saône-et-Loire
à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Ecole de Garçons de la Place Carnot à M A C O N a été mise à la disposition de l'autorité occupante, pour y installer un cantonnement de troupes.

Mais il y aurait lieu d'éviter à l'avenir, dans toute la mesure du possible, de nouvelles utilisations de locaux scolaires pour le cantonnement des troupes d'occupation dans la ville de Mâcon.-

L'Inspecteur d'Académie
suit la signature

Copie conforme

Transmise à Monsieur le Chef
de la 3ème Division pour information

Le Chef de l'Equipe Préfectorale :

Huchin

Pénurie de bois de chauffage dans les écoles

Oslon, le 25 Octobre 1941.

Monsieur le Maire,

En conformité avec les instructions données l'autre jour

nous décidons, M. Chambin et moi, ~~M. Chambin et moi~~, de fermer nos écoles, à partir d'aujourd'hui à huit heures en raison de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de conserver les enfants dans des classes sans feu, par la température actuelle. Hier après-midi, nous avons

en manteaux et en gants;

Si, ce matin, nous avons pu faire un peu de feu, c'est que les élèves de M. Chambin étaient allés ramasser des débris sur le Paquier.

Nous ramènerons nos classes dès que la température sera plus clémente, ou que nous aurons reçu du combustible.

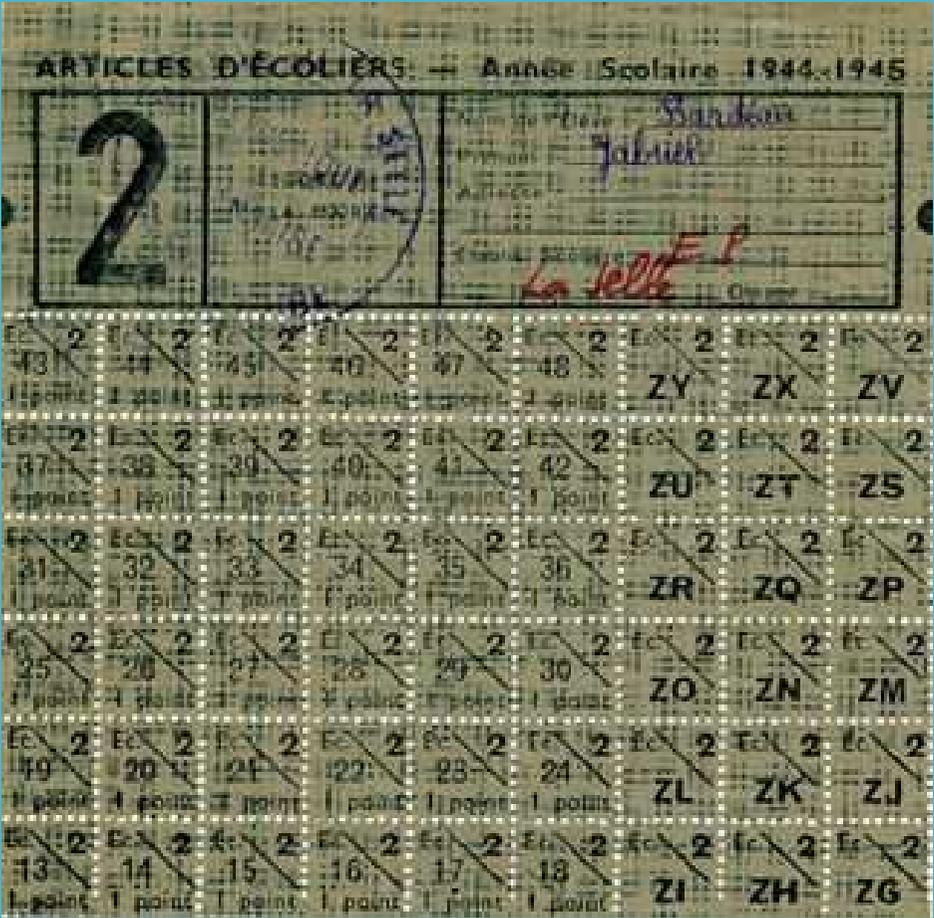
Par le même courrier, nous avisons M. l'Inspecteur.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments respectueux.

L'Institutrice,
M. Faivre

L'Instituteur
Chambin

Pénurie de matériel scolaire



Pénurie d'enseignants

Inspection Primaire d'Autun Autun - 10 Février 1943



Inspection primaire d'Autun

Autun relatif à un projet de réorganisation des écoles de Grunoy

J'ai l'honneur de vous signaler que la réorganisation des écoles de Grunoy (une école de garçons à 1 classe - 1 école de filles à 2 classes dont une classe enfantine mixte) me paraît vivement souhaitable.

Depuis la mobilisation - puis la captivité de l'Institut ~~de~~ des instituteurs intermédiaires ont eu beaucoup de mal à faire valoir de façon satisfaisante des garçons de 7 à 14 ans. La mise en application des programmes actuels rend plus difficile encore le fonctionnement de la classe.

13 FEV 1943
INSPECTION ACADÉMIQUE

Transmis à Monsieur le Préfet à Autun, l'inspecteur primaire avec avis très favorable H. Lamignat

L'inspecteur primaire, chargé des fonctions d'inspecteur d'Académie

B ➤

L'Ecole épurée

Epuration des enseignants francs-maçons

Secrétariat d'Etat
à
L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTION
de
l'Enseignement Primaire
Inspection Académique
de
Saône-et-Loire

NOM *Petegnel* Prénoms *Anne Marie*

Je soussigné, déclare sous la foi du serment, n'avoir jamais appartenu, à quelque titre que ce soit, à l'une des sociétés suivantes : **Grand Orient de France, Grande Loge de France, Grande Loge Nationale Indépendante, Ordre Mixte International du Droit Humain, Société Théosophique, Grand Prieuré des Gaules**, à l'une

elles viendraient à se reconstituer directement ou non.

A La Chapelle-Sur-Mignon le 25 juillet 1941.

Petegnel

(Remplir également le verso)

Déclaration à remplir, à signer et à retourner (en 2 exemplaires) directement, sous pli cacheté, à M. l'Inspecteur d'Académie.

Les fonctionnaires qui ont appartenu à l'une de ces Sociétés sont priés de le faire connaître immédiatement à M. l'Inspecteur d'Académie. D'autres formules leur seront envoyées.

Epuration des enseignants francs-maçons

8 MAI 1943

N° 2715 Cab. A/B
rappeler la référence.

LE MARÉCHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ÉTAT
- Cabinet Civil -

V I C H Y

OBJET : Application des lois des 13 Août 1940 et 11 Août 1941 sur les Sociétés Secrètes.- Démission d'office de M. CHARLET Louis, instituteur public.

REF. : - Circulaire N° 186, du 13 Septembre 1941, de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

- Circulaire de M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse, en date du 4 Octobre 1941.-

P.J. : I -

rence, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, ampliation de mon arrêté de ce jour, portant démission d'office de ses fonctions, en application des lois des 13 Août 1940 et 11 Août 1941 sur les Sociétés Secrètes, de M. CHARLET Louis, instituteur public de Saône-et-Loire détaché en Tunisie et réintégré pour ordre dans le département, qui a souscrit un

Conformément aux instructions rappelées en référence, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, ampliation de mon arrêté de ce jour, portant démission d'office de ses fonctions, en application des lois des 13 Août 1940 et 11 Août 1941 sur les Sociétés Secrètes, de M. CHARLET Louis, instituteur public de Saône-et-Loire détaché en Tunisie et réintégré pour ordre dans le département, qui a souscrit une déclaration indiquant sa qualité d'ancien officier des loges maçonniques.

Le Préfet,

Le Secrétaire Général
GASPHEUILLE

Epuration des enseignants communistes

el
 ETAT FRANCAIS.
~~MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE~~
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 el
 DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE
 12 aout 1941.
 Vu par le Secrétaire d'Etat
 15 AOUT 1941
 Commissariat spécial de police de Chalon-sur-Saône.
 No 3785
 Le Commissaire principal de police spéciale,
 à MONSIEUR LE SOUS-PREFET,
 Délégué dans les fonctions de PREFET pour la partie occupée de Saône-et-Loire.
 à AUTUN.-
 En réponse à votre Note du 2 aout 1941 concernant M.CHAPUIS, instituteur à PERRECY-les-FORGES, militant communiste, j'ai l'honneur de vous rendre compte des renseignements recueillis :
 C H A P U I S Lucien, est né le 5 juin 1891 à Saint-Aurice-les-Chateaufort (Saône-et-Loire), marié, un enfant.-
 Il habite depuis 12 ans à Perrecy-les-Forges.- Il a d'abord exercé comme instituteur.- Il est actuellement
 (fraction en fut la région
 dans les
 il du syndi-
 ment pour
 unitaire.-
 Il suivait assidûment les réunions des filiales de la C.G.T.U.-
 M.CHAPUIS a écrit des articles particulièrement dissolvants dans "l'Emancipation", organe du syndicat du personnel enseignant de Saône-et-Loire.-
 En 1934, il a été signalé comme faisant de ...

faisant de l'agitation parmi les instituteurs et institutrices du bassin minier.-
 Actif propagandiste du parti communiste, il a également publié des articles dans le journal périodique "La Gueule Noire" édité à Montceau-les-Mines et a prêté son concours dans le journal communiste régional "L'Étincelle" dont il était le correspondant attribué à Perrecy-les-Forges.-
 Depuis le début 1940, M.CHAPUIS ne fait plus de politique ouverte; il est devenu plus circonspect.-
 Néanmoins, il n'a pas modifié ses fréquentations qui sont toujours celles de communistes militants de la région.-
 continue à donner des conseils et avis à la plupart des membres du Conseil municipal de la localité.-
 Il ne fait aucun doute que CHAPUIS Lucien est un individu pouvant compromettre l'ordre public.-
 Une mesure administrative à son encontre serait bien accueillie de la partie saine de la population.-

Après avoir été membre de la S.F.I.O. (fraction avancée) il a adhéré au parti communiste ; il en fut un militant particulièrement agissant dans la région Perrecy-Ciry-le-Noble-Genelard.-
 Son activité s'exerçait principalement dans les syndicats et dans la presse extrémiste.-

COMMISSARIAT SPÉCIAL DE POLICE
 CHALON SUR SAÔNE
 15 AOUT 1941
 Perrebeau

Epuration des enseignants communistes

RÉFECTURE
DE
SAONE-ET-LOIRE
CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MACON, LE 8 Novembre 1940

LE PRÉFET de SAONE-et-LOIRE
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, MACON.

M. le Secrétaire d'Etat aux Communications m'informe

Mme CHAPUIS, Receveuse des Postes, femme de l'instituteur, est considérée comme militante d'extrême gauche, il envisage, bien que l'enquête n'ait pas été nettement concluante, de muter l'intéressé à Iguerande s'il se trouve dans cette résidence un poste vacant d'instituteur où son mari pourrait être nommé.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me renseigner d'urgence à ce sujet.

Le Préfet,

M. M.

RÉFECTURE
DE
SAONE-ET-LOIRE
CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9 nov. 1940

L. Chapius

L'Inspecteur d'Académie
à Préfet

En réponse à votre lettre du 8 novembre 1940, concernant Mme CHAPUIS, receveuse des postes à Percey-les-Forges, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'instituteur adjoint d'Iguerande, actuellement prisonnier, est remplacé par Mme BECOT, institutrice intérimaire, dont la situation est intéressante (4 ans de services, titularisable, mère de famille mari prisonnier).

Si la mutation de M. CHAPUIS est décidée, Mme Bécot devra s'incliner. Mais j'attire votre attention sur ce fait que M. CHAPUIS ne pourra être nommé à Iguerande que, provisoirement, puisque le poste d'Iguerande est pourvu d'un titulaire.

L'Inspecteur d'Académie

Epuration des enseignants communistes

BULLETIN D'INSPECTION DU 9 DECEMBRE 1940

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE
 CIRCONSCRIPTION de SENNI-SAINT-REVAZIANON
 COMMUNE de PERRECY-LES-FORGES

BULLETIN D'INSPECTION DU 9 DECEMBRE 1940
 NOM M^C CHAPUIS - Prénoms Lucien - Né le 5 juin 1891
 fonctions (suppléant, stagiaire, titulaire; pour les tit. indiquer la classe) 4^o et.
 Date de la nomination au poste actuel: Oct. 1937 - Qualité (3) Directeur

NOMBRE D'ELEVES		Années	Inscrits à l'école	Il y en a eu	Précédents au CEPE	Reçus au CEPE	Reçus aux Brevets
Enfants	Prénoms						
22	21	1936 - 1937			10	10	
		1937 - 1938			6	5	Adm. suppléant
		1938 - 1939			5	5	Adm. suppléant
		1939 - 1940		13	8	8	Adm. suppléant

POINTS SUR LESQUELS A PORTÉ L'INSPECTION

Morale

Interrogatoire sur la leçon précédente. Récitation d'un résumé. Ses élèves savent et récitent de très bonnes notes.

Compte rendu de l'inspection, observations, directions (suite)

Rédaction: Diversité dans les résultats. De bons, et même, de très bons devoirs, d'autres médiocres - les répétitions et le manque de variété se rencontrent. Des copies d'analyse d'actions (j'en ai donné un exemple) pourraient améliorer la façon d'écrire - Le maître exigeait que le pense soit rendu avec une rigoureuse exactitude.

Récitation: Se lect des morceaux choisis ne comporte pas assez de noms d'auteurs de premier plan. Mais on récite très bien. Il est souhaité que les élèves ont affaire à un Directeur de groupe artistique.

Cahiers: Correction régulière et soignée. Devoirs bien choisis - Recueil de récitation illustrés avec goût.

Préparation: Cahier-journal et jeu à fiches amorceusement bon.

Discipline: Ferme et simple. Le maître exerce une forte influence.

Conclusions de l'inspecteur primaire

Classe conduit avec maîtrise - Résultats très satisfaisants sur plus d'un fronts
 Note 4/5

MONTMORILLON, le 11 décembre 1940
 L'inspecteur primaire
 A. HÉBERT

3 décembre 1940
 signé

1. Des copies de certains bulletins. 2. Des notes sur les CARBON D'INSPECTION. 3. Les notes sur les bulletins. 4. L'inspection primaire, par le titulaire qui porte la signature. 5. 1^o le bulletin; 2^o le reçu qui y sera joint.

Exercice nouvelle: la Patrie. Avec clarté, simplicité, intérêt, M^C CHAPUIS expose le sujet. Ses idées sont adaptées. Ses élèves écoutent attentivement. L'inscription au tableau noir d'un résumé substantiel constitue la seconde partie de l'exercice. Le maître

Epuration des enseignants communistes

M. Lucien Chapuis, Directeur d'École, à Percey-les-Forêts.
à M. l'Inspecteur primaire chargé des fonctions d'Inspecteur d'Académie.
à Chalon-sur-Saône, sous le couvert de la voie hiérarchique.

Transmis à Monsieur l'Inspecteur
primaire, chargé des fonctions
d'Inspecteur d'Académie, à
Chalon-sur-Saône.
MONTCHAUD-LES-MINES, le 12 décembre 1940
L'inspecteur primaire
L. Réillot

Cette soirée, qui réunissait les familles et les enfants des écoles publiques et de l'école privée, avec les maîtres et les maîtresses, comprenait un goûter (chocolat blanc et gâteau) et une distribution de jouets.

C'est moi qui eussent les bonnets pour obtenir le lait versé à la confection de Montchaud-les-Mines en assure la distribution.

Charge

effectif de nombreux voyages à Laroze-le-Morand, Montchaud-les-Mines, Charolles, pour assurer le ravitaillement et procéder à l'achat des ustensiles de cuisine et du matériel de couchage. Qui se rendit à la Direction des Mines de Poligny pour obtenir du charbon?

À la signature du foete gouman. russe, que j'ai condamné sans réserve parce qu'il ouvrait la porte à la guerre — mes modestes écrits, depuis toujours, sont un fervent témoignage en faveur de la paix — j'ai rompu tout contact avec l'idéologie communiste. J'ai été de bonne foi. Je me suis trompé : j'ai reconnu mon erreur.

de proposer une allocation, je fus chaleureusement applaudi par l'assemblée. M. l'abbé Martineau vint me serrer la main et me remercier. Lendant à mon action en ces termes :

tous, en mon nom personnel, je remercie directeur de l'école de garçons, pour tout ce qu'il a fait pour les enfants. Son dévouement

à la confection de Montchaud-les-Mines en assure la distribution.

Charge

— Ma collaboration aux œuvres nationales —

meille, une soirée de repas gras. Une fois encore M. le Sous-Préfet me complimenta à plusieurs reprises. M. le Préfet m'adressa une lettre de félicitations ainsi conçue :

« M. le Sous-Préfet de Laroze me signale l'activité et le dévouement avec lesquels vous vous êtes occupés des réfugiés de Percey-les-Forêts. Je tiens à vous adresser mes félicitations et à vous exprimer mes remerciements pour la collaboration ainsi offerte à l'Administration »

— Secrétaire du Comité d'entraide aux mobilisés, —

en leur faveur dans leurs quartiers de ma commune. J'ai envoyé 281 mandats. Les nombreuses lettres de remerciements et solides témoignages, la preuve, de mon activité.

— On me reproche aussi de porter atteinte à la religion. Or, à Noël 1939, répondant à la demande de M. le Sous-Préfet et de M. le Président du Comité d'accueil aux réfugiés français, grand mutilé de guerre, j'ai organisé une fête enfantine à laquelle assistaient les représentants de la religion, et où le sentiment d'union nationale était l'élément prédominant.

— Membre du Secours National, —

de 1939 — au début de la guerre — je désigne pour remplir les fonctions de Secours National au sein de Ce d'accueil aux réfugiés français. A compter de ce moment, tous mes efforts seront employés à assurer le sort de ces malheureux.

Qui, en effet, par deux fois, parcourut la commune pour recueillir les dons de toute nature? — Mon fils et moi! —

Qui fut chargé de la réception et de l'installation de ces pauvres gens? Qui fit préparer les repas et assurer chaque jour la distribution des vivres? Qui visita les locaux et contribua à leur aménagement? Qui

Ma proposition ayant été acceptée, on organisa une fête de Noël et on fit la distribution. J'ai la certitude d'avoir ainsi contribué au succès de la collecte qui atteignit plus de 1300 frs.

Le ramassage des vêtements fut effectué par les élèves de ma classe, repartis en équipes, sous ma direction et ma surveillance. Le débarrasement et le classement furent opérés par moi-même.

Epuration des enseignants communistes

INSPECTION PRIMAIRE de MONTCEAU-LES-MINES, le 12 décembre 1940

L'Inspecteur Primaire à Monsieur l'Inspecteur primaire, chargé des fonctions d'inspecteur d'Académie, à CHALON-SUR-SAÔNE

Il est l'honneur de vous faire connaître les résultats de ma seconde enquête sur l'attitude politique de M^{rs} CHAPUIS, directeur d'école à PERRECY-LES-FORGES. Déjà, au mois de septembre, je me suis rendu compte des attitudes, portées à la neutralité scolaire,

C'est que la cheville ouvrière de l'Amicale, de la vie ne perdait pas une occasion pour nommer quelques mots d'ingratitude, il n'était pas question d'autre - à l'adresse de ses élèves qui obtiennent l'Eglise. « Quand on ment, leur félicite ! - Quand on est le maître en catéchisme, on doit mieux aller en classe ! - Quand on ne se

Tout de suite, une constatation - M^{rs} CHAPUIS ne fait plus de propagande politique et ne prononce plus de paroles susceptibles d'une fâcheuse interprétation. Cela, depuis les événements de mai-juin 1940. Mais au regard de,

pour assurer un service (quelqu'un, le prêtre appelle chœur), on doit montrer un respect à obéir au maître. M^{rs} CHAPUIS collaborait à l'ÉCLAIR, journal, qui, depuis 1934 paraît plus. Il écrivait des articles politiques. Mais, un temps auparavant, l'organe de publicité prenait à partie

Encore qu'il n'ait officiellement appartenu au groupement communiste qui pendant une année, le directeur de PERRECY-LES-FORGES a fait preuve d'ardeur. N'affirme-t-on pas

des gens de PERRECY-LES-FORGES. « J'ai subi cela », me confia M^{rs} le M^{rs} CHAPUIS reconnaît ses erreurs. Il de qu'on le fasse bénéficier de

loi d'indulgence que le Etat représente comme devant régler des rapports entre Français. sous l'empire des circonstances, PERRECY-LES-FORGES, les sentiments, à l'égard du directeur d'école, pas plus vite. Il ne s'agit pas et d'obtenir le bien-être, supporter la conséquence de ses demandes. « On est que proposé - que M^{rs} CHAPUIS subisse un image, mais, qu'en une autre il aille se racheter. L'armateur malavisé est un bon maître. S'il avait eu l'autorité, moins de distinction et, pour tout dire, s'il eût moins d'influence, on ne l'aurait tant craint.

L'Inspecteur primaire L. Révillon

Epuration des enseignants juifs

Etat français
depuis - année - date
Département de Saône-et-Loire

Recensement des personnes regardées comme juives
(Loi du 2 juin 1941 - J.O. du 14 juin 1941)

Etat-civil: Kehby David, Marc, Maurice
né le 23 février 1912 à Batna (Constantine)

Résidence actuelle: Bourg-le-Comte (Saône-et-Loire) depuis octobre 1936.

Situation de famille: marié à une non juive de religion catholique.
3 enfants non juifs catholiques.

Profession: Instituteur jusqu'au 20 décembre 1940.

Je soussigné Kehby David Maurice, déclare être regardé comme de
race juive, d'après la loi du 2 juin 1941, ayant trois grand-parents de race
juive mais étant catholique avant le 25 juin 1940.

Bourg-le-Comte, le 22 juillet 1941
Kehby

Epuration des élèves juifs

SECRETARIAT GENERAL AUX QUESTIONS JUIVES. I86-D3-I N° 561 P.

GABINET ETAT FRANCAIS

N° 8.181.-43 PARIS, le 5 AVRIL 1943.

3.367 P.

Objet: Demande de renseignements sur les effectifs de la population scolaire juive.

Objet. Demande de renseignements sur les effectifs de la population scolaire juive.

Afin de déterminer les conditions précises dans lesquelles pourrait être organisé un enseignement primaire réservé aux seuls juifs, il me serait utile d'obtenir de votre administration les renseignements ci-après :

1°) relevé des écoles primaires élémentaires de garçons et de filles de votre département avec indication pour chacune d'elles du nombre d'élèves juifs inscrits en 1942-1943.

2°) relevé du même ordre pour les cours complémentaires existant dans

4°) liste, avec noms et adresses des instituteurs, institutrices et professeurs (hommes et femmes) juifs, licenciés par application de la loi du 2 Juin 1941 et qui seraient susceptibles, exceptionnellement, d'être relevés de l'interdiction générale prononcée contre eux en application de l'art.8 de la même loi, pour être affectés à des établissements spécialement réservés aux juifs.-

DES ETABLISSEMENTS SPECIALEMENT RESERVES AUX JUIFS

Pour le Commissaire Général,
le Directeur du Cabinet,
signé : ANTIGNAC.

P.S.- Je vous prie de faire parvenir ces renseignements directement au Commissariat Général aux Questions Juives, 1, place des Petits-Pères à Paris (2°) sous le timbre "Direction du Contrôle de l'Union Générale des Israélites de France."

Pour copie conforme
Le Chef de Division Délégué

Epuration des élèves juifs

INSPECTION ACADÉMIQUE DE SAONE-ET-LOIRE
 (ZONE-SUD)
 POPULATION SCOLAIRE JUIVE
 Renseignements demandés par la lettre de M. le Préfet en date du 12 avril 1943 (3^e Division - 1^{er} Bureau)

I.- Liste des écoles primaires élémentaires de garçons et de filles du département recevant des élèves juifs en 1942-1943 (avec indication du nombre de chacun d'eux)k

Salornay-s-Guye - garçons	I
Salornay-s-Guye filles	7
Davayé	4
Berzé-la-Ville	2
St André le Désert	I
La Roche Vineuse garçons	I
La Roche Vineuse filles	3
Tournus filles	I
La Truchère	I
Mâcon cours Moreau filles	I
- St Clément filles	2
- Ecole de la Préfecture garçons	I
Ratenelle filles	2
Charnay-les-Mâcon garçons	I
Varennes-les-Mâcon	2
Romenay filles	2
St Mengoux-le-National filles	I
Laives filles	I
Varennes le Grand garçons	I
Chauffailles garçons	I
La Clayette garçons	3
Marcigny garçons	2
Marcigny filles	2
Melay garçons	2
Trambly garçons	I
Trambly filles	I
Vauban garçons	2
Vindsey garçons	I
Louhans garçons	I
Wharette (g)	2
Charette (f)	I
Devrouze	I
Mervans f	4
Montret (g)	I
Pierre (g)	2
Savigny-en-Revermont (g)	2
St Bonnet-en-Bresse (g)	3
St Etienne-en-Bresse (g)	I
St Germain-du-Bois (g)	I
St Germain-du-Bois (filles)	3
Verdun-s-le-Doubs (g)	I

43 II.-

II.- Relevé des Cours Complémentaires avec indication du nombre d'élèves juifs inscrits en 1942-43 :

CLUNY filles	0	Marcigny, garçons	2
Tournus filles	0	Marcigny, filles	3
Cuisery filles	0	St Germain-du-Bois, (g)	3
		St Germain-du-Bois(f)	0

III.- Relevé des Ecoles primaires supérieures avec indication du nombre d'élèves juifs inscrits en 1942-43 :

MACON, garçons	I
MACON, filles	I
CHAROLLES, filles	0
TOURNUS, garçons	3

IV.- Liste des instituteurs juifs licenciés par application de la loi du 2 juin 1941 et susceptibles, exceptionnellement, d'être relevés de l'interdiction générale pour être affectés à des établissements spécialement réservés aux juifs.

M.REHBY, ex-instituteur à Bourg-le-Comte. (Je crois devoir signaler que M.REHBY, de race juive par ses ascendants juifs algériens, s'est converti à la religion catholique.)

Mâcon, le 11 mai 1943
 L'Inspecteur d'Académie,

let
7

Monsieur le PREFET de SAONE-et-LOIRE

C ➤

La propagande de Vichy à l'École

Copie de la circulaire ministérielle du 4 Février 1942

Ne gaspillons pas le pain



M. Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, me fait part des plaintes qu'il éprouve au sujet de la soudure en blé par suite du gaspillage que l'on constate un peu partout.

Je vous prie d'appeler l'attention des maîtres et des élèves et, par leur intermédiaire, l'attention des familles, sur la nécessité absolue de ne pas utiliser le blé pour un usage autre que la fabrication du pain. A la condition stricte que chacun se contente de la quantité de pain qui lui est impartie et que le blé ne serve pas, par exemple, à confectionner des bouillies ou à nourrir bétail et volailles, la soudure sera assurée. Je

Je vous demande donc d'inviter tous les instituteurs et toutes les institutrices de France à dicter à leurs élèves, dans toutes les écoles et dans tous les établissements, le texte ci-joint qu'il conviendra simplement d'adapter à l'âge des élèves et que chaque enfant devra rapporter à son maître après l'avoir fait signer par ses parents.

L'importance de ce devoir n'échappera à aucun de vous.

NOTE DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Le personnel enseignant est prié de se conformer strictement et d'urgence aux instructions ci-dessus dont l'importance capitale ne saurait lui échapper.

A. Pecqueur

21 MAR 1942

Mercredi 4 mars

Le pain (non if et salé)

Le pain est l'aliment sacré; il est l'aliment essentiel des Français -

Ah sans doute, nous ne connaissons plus aujourd'hui la forme miché blanche à croûte dorée d'autrefois. Mais, tout de même si notre pain est devenu gris et notre morceau quotidien bien petit, la France plus heureuse que d'autres pays n'a pas, jusqu'à présent, manqué de pain -

C'est au courage de nos paysans qu'elle le doit (c'est leur métier)

Mais notre prochaine ^{récolte} ne sera mûre qu'en juillet, et il faut que tout les Français puissent jusqu'à là, avoir leur pain chaque jour.

C'est possible, et nous n'en manquerons pas si personne ne fraude sur le blé ni sur le pain -

Celui-là fraude qui ne lève pas tout son blé comme on le lui demande; qui donne du blé à son bétail, aux volailles;

qui vend ou qui achète au marché noir; qui se sert de blé pour faire de la soupe ou des bouillies; qui achète du pain sans tickets ou qui utilise du faux tickets, etc... qui fraude 10 kg de blé privera de pain pendant 3 jours, 11 Français

Frauder sur le blé ou sur le pain est une trahison envers la patrie

que chacun fasse son devoir et les français sont assurés d'avoir toujours leur ration de pain quotidien en attendant que des jours meilleurs nous redonnent en abondance le bon pain blanc que nous aimons tant.

Madame

Je ne puis signer cette feuille car je sais que vous même qui faite faire cette dictée. car pour moi c'est une dictée, et pour le marché noir chez petite dame vous seriez prise la première car c'est très souvent que l'on vous porte des œufs et aussi de la farine alors commencez par vous et nous suivrons votre exemple, (a Bon entendement Salut)

33-115-1
INSPECTION ACADÉMIQUE DE SAONE-ET-LOIRE

139
Mâcon, le 12 mars 1942

L'Inspecteur d'Académie en résidence à Mâcon,
à Monsieur le PREFET de SAONE-et-LOIRE



J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une lettre de Mme COLLIN, institutrice à Sancé, ainsi que le texte de la dictée sur le pain, faite par la Jeune Antoinette PECQUET, suivi d'une note calomnieuse rédigée par son père.

Dans le village, M. PECQUET se vante d'avoir "rivé son clou" à l'institutrice.

Il est inadmissible que cette fonctionnaire, par ailleurs très méritante, se voit ainsi bafouée dans l'exercice de ses fonctions, Mme COLLIN ayant ponctuellement exécuté comme c'était son devoir les prescriptions de la circulaire ministérielle du 4 février 1942 dont ci-joint copie .

J'ai l'honneur de vous demander qu'une sanction soit prise contre M. PECQUET, employé par la S.N.C.F, et que ce père de famille soit invité par ses chefs et par la gendarmerie à envoyer régulièrement en classe sa fille Gisèle, née le 10 mai 1934, qui ne fréquente plus l'école depuis le 10 janvier sous prétexte qu'elle est dépourvue de chaussures.

L'Inspecteur d'Académie

Valen

*A envoyer au
C. S. P. M.*



Collection privée

Le Serment de la France à son Chef

Maréchal, nous voilà

MARCHE

M^{lle} de Marche

ff

U. ne flamme sa - cre

Mon - te du sol na - tal, Et la France en -

vre - e Te sa - lue, Ma - ré - chal!

Tous tes en - fants qui Cai - ment Et vé - né - rent tes

ans, A ton ap - pel su - pré -

Ont ré - pon - du: "Pré - sent" Ma - ré - chal,

- Nous voi - là! De - vant toi, le sau - veur de la Fran -

PRIX: 2.25

LES EDITIONS DU VER LUISANT
95, Rue La Boétie - PARIS (8^e)
Dépôt: Marcel LABBE, 20, Rue du Croissant, PARIS (2^e)
Imprimé en France

Par autorisation spéciale en date du 6 Juillet 1941

MARÉCHAL, NOUS VOILA!

MARCHE

Paroles de **André MONTAGARD** Musique de **André MONTAGARD & Charles COURTILOUX**

M^{lle} de Marche

ff

U. ne flamme sa - cre

Mon - te du sol na - tal, Et la France en -

vre - e Te sa - lue, Ma - ré - chal!

Tous tes en - fants qui Cai - ment Et vé - né - rent tes

ans, A ton ap - pel su - pré -

Ont ré - pon - du: "Pré - sent" Ma - ré - chal,

- Nous voi - là! De - vant toi, le sau - veur de la Fran -

REFRAIN

1

- ee, Nous ju - rons, - Nous, tes gars, - De ser - vir et de

sui - vre tes pas. - Ma - ré - chal, - Nous voi - là!

2

Tu as lutté sans cesse
Pour le salut commun;
On parle avec tendresse
Du héros de Verdun.
En nous donnant ta vie,
Ton génie et ta foi,
Tu sèves la patrie
Une seconde fois.

au Refrain

3

Quand ta voix nous répète
Affin de nous unir:
"Français, levons la tête,
Regardons l'avenir!"
Nous, brandissant la toile
Du drapeau immortel,
Dans l'or de tes étoiles
Nous voyons luire un ciel...

au Refrain

4

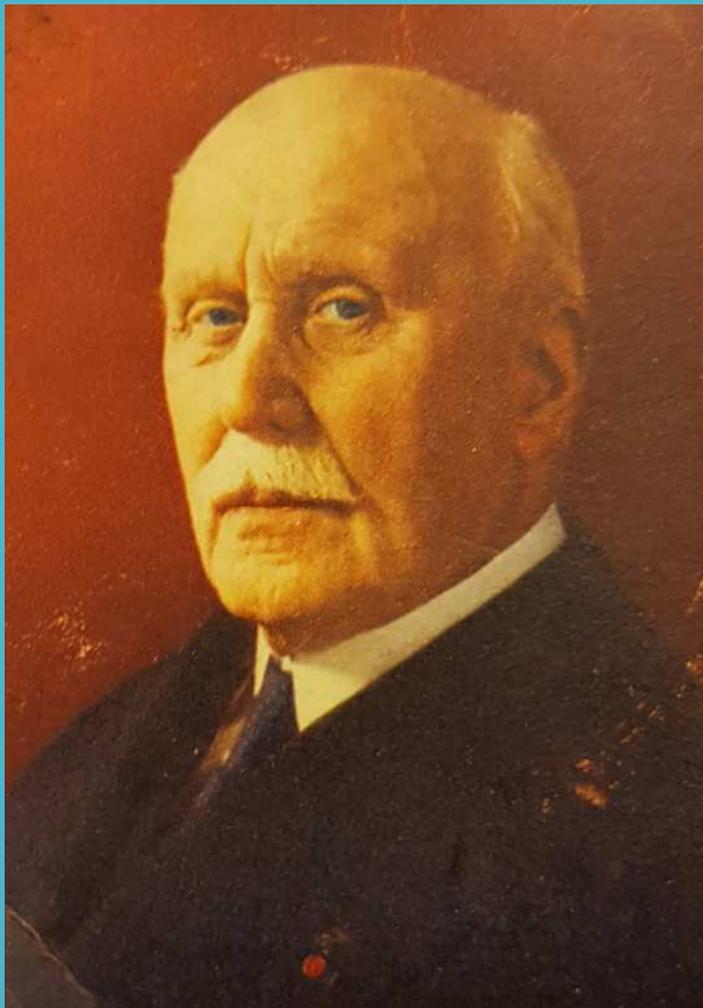
La guerre est inhumaine
Quel triste épouvantail!
N'écoutez plus la haine,
Exaltons le travail.
Et gardons confiance
Dans un nouveau destin,
Car Pétain, c'est la France!
La France, c'est Pétain!!!

au Refrain

Copyright MCMXLI by
Editions Musicales du VER LUISANT
95, Rue La Boétie, Paris. 8^e

Tous droits réservés
pour tous pays V.L. 684 Imprimé en France

Gren. Imp. Nishel DILLARD, Paris.





**« La Patrie, assure, embellit et justifie nos
vies fragiles et chétives. Donnons-nous à
la France ; elle a toujours porté son peuple
à la grandeur. »**

MARÉCHAL PÉTAIN

CAHIER DE
APPARTENANT A

LA VIE GLOIREUSE DE PHILIPPE PÉTAÏN, MARÉCHAL DE FRANCE

LES GRANDES INVENTIONS ET LEURS INVENTEURS

La roue	HOANG-TI, inventeur (2510 av. J.-C.)
Brevet à l'huile	MATASOUCHE (1157 av. J.-C.)
Carton solide	GUI D'ARIZZO (1100)
Noter de musique	H. Grenschich di GUTENBERG (1440)
Thermomètre	Galileo GALILEI, dit GALILEE (1584)
Microscope	Zach. JANSSEN, Middelbourg (1590)
Premier sous-marin	Coronelli VAN DREBBEL (1624)
Lanterne magique	Père Athanasius KIRCHER (1646)
Baromètre	Evangelista TORRICELLI (1646)
Machinisme pneumatique	Otto de GUERICKE (1655)
Machinisme à vapeur	Denis PAWEN (1712)
Paratonnerre	Benjamin FRANKLIN (1752)
Perforatrice	Nicolas-Joseph CUGNOT (1771)
Brevet à l'épave	Cl. Fr. JOUFFROY D'ABBANS (1776)
Dynamo	Zénon-Théophile GRAMME (1872)
Phonographe	Thomas-Edison EDISON (1877)
Premier dirigeable	RENARD et KREBS; capitaines (1884)
Voiture à vapeur	Jules PASSEYER (1885)
Premier avion	Clément AILERON
Ordonnance	Henri-Bodolph HERTZ (1890)
Radio-déclateur	Edouard BRANLY (1890)
Air liquide	Karl-Gottfried VON LINDE (1895)
(1 ^{er} cinématographe)	Louis et Auguste LUMIÈRE (1895)
Rayons X	William-Konrad ROENTGEN (1896)
Alphabet sans fil	Pierre CURIE et Marie CURIE (1898)
Alphabet sans fil	Giuglielmo MARCONI (1898)
Alphabet sans fil	Clément AILERON (1901)
Alphabet sans fil	Vicq. B. C. G. Albert CALMETTE (1921)
Téléphotographie	Edouard BELIN (1924)

Brevet d'Etat-Major en 1890, il lit les mémoires des grands Capitaines et il étudie la psychologie de la troupe.

Chargé de cours à l'école de Guerre, ses élèves admireront ses leçons lumineuses.

Il n'est que colonel en 1914, mais il va, en quatre ans, gravir tous les échelons.

Le 30 août 1914, debout à l'entrée d'un pont durant trois heures, il regarde défiler la division qu'on vient de lui confier.

Après dix mois d'une lutte héroïque il dégage Verdun et reprend toutes les positions le 15 décembre.

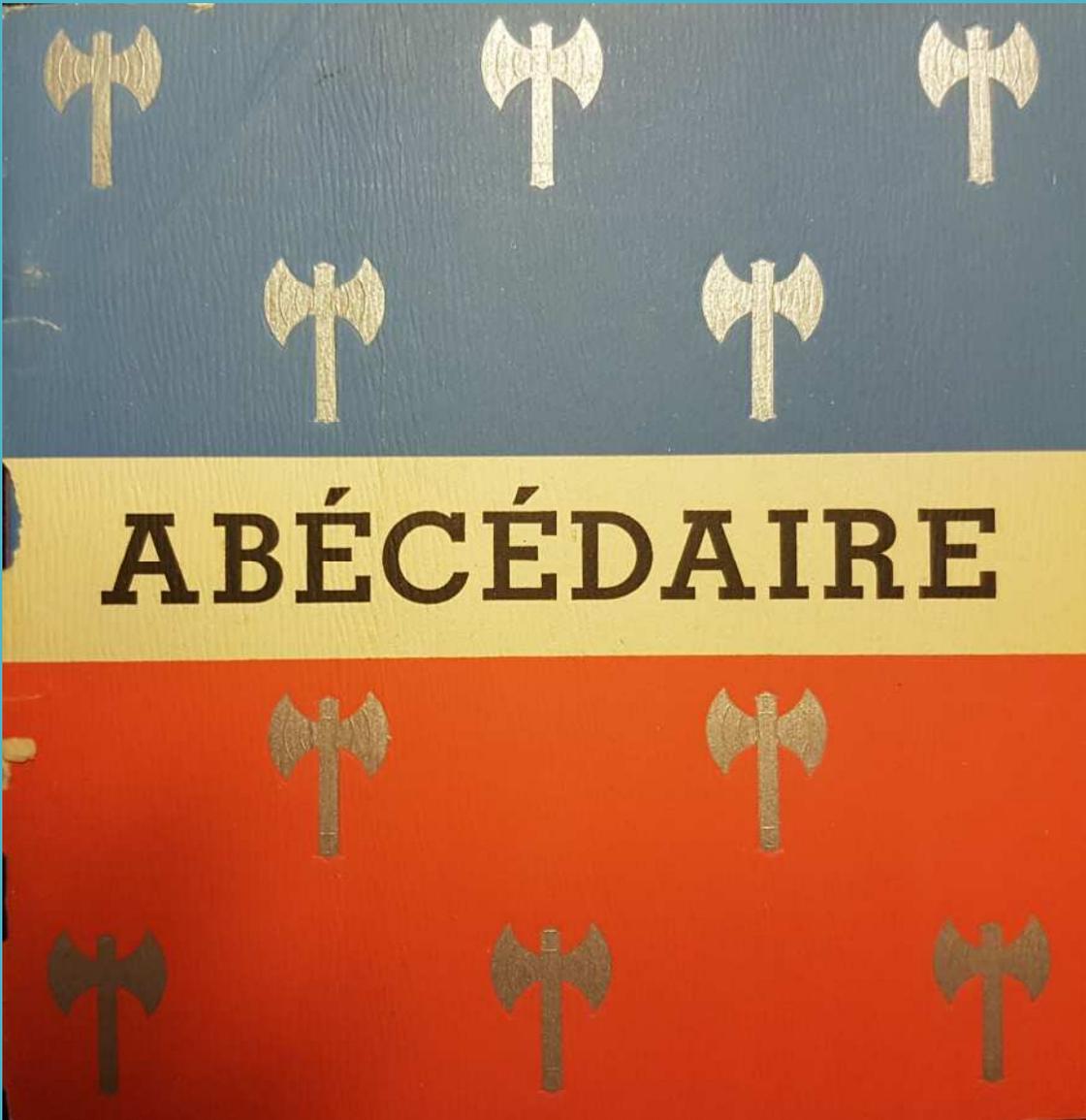
Ministre de la Guerre en février 1934, il déclare " Je ne ferai pas de politique..." Il réclame l'éducation patriotique à l'école.

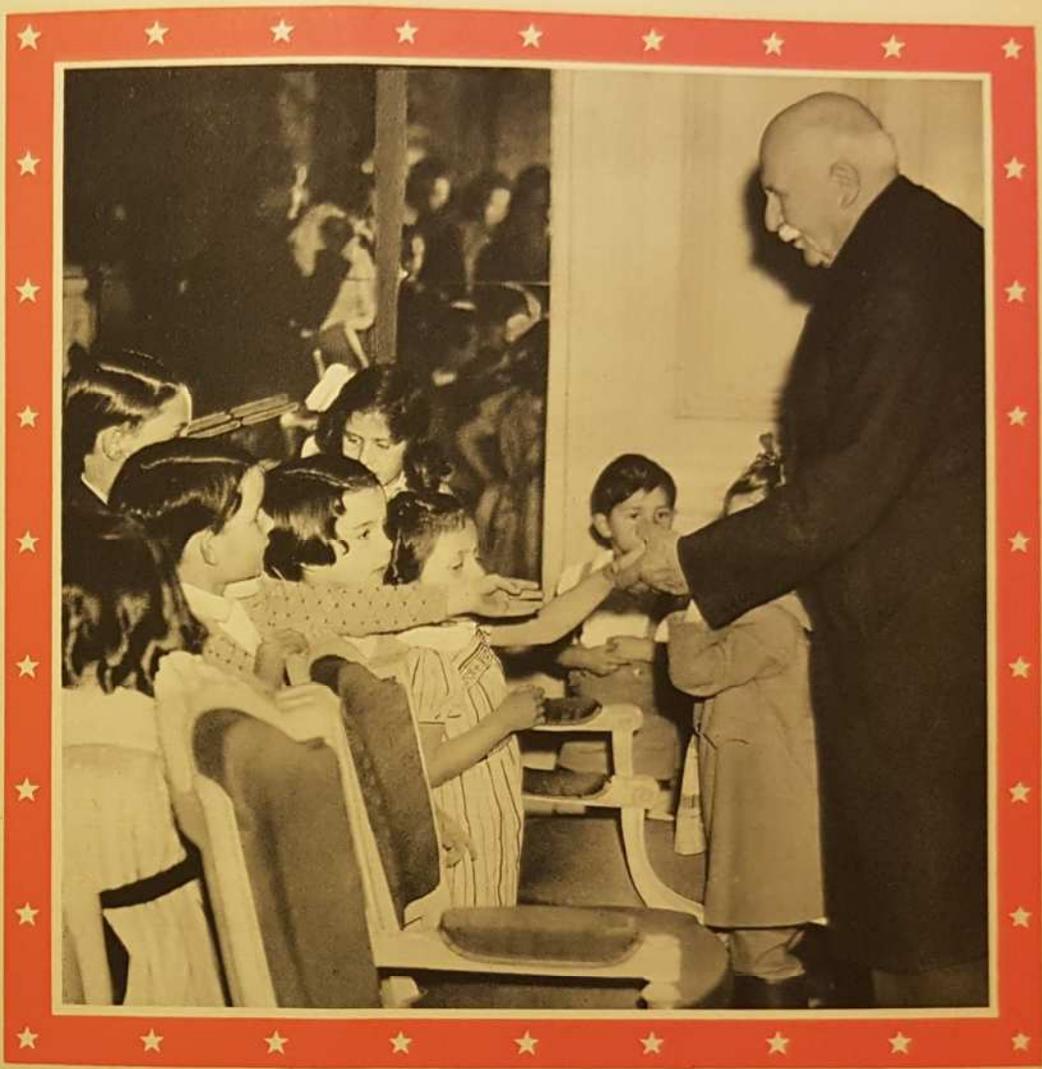
Nommé généralissime d'une armée mécontente et déçue, il la visite, reçoit les confessions des soldats et améliore leur sort.

Le 3 mars 1939, toujours présent là où il s'agit de servir le Pays, il devient Ambassadeur de France en Espagne.

UNITÉS DE POIDS ET MESURES LES PLUS USUELLES

Longueur	Mètre	1000 parties de 1/1000 ^e partie de la mesur du métrage international
Kilomètre	1000 mètres	
Mètre centésime	1/100 ^e partie de 1 mètre de côté	
Hectomètre	100 mètres	
Mètre cube	1000 mètres cubes	
Volume des boîtes	1 mètre cube	
Capacité	1 litre	
Volume des boîtes	1 hectolitre	
Surface	1 hectare	
Volume	1000 mètres cubes	
Temps	1 seconde	
Minut	60 secondes	
Heure	3600 secondes	
Jour	24 heures	





Collection privée

MESSAGERIES HACHETTE
Centre d'Expéditions
23 Rue Morel-Ladeuil
CLERMONT-FERRAND

CLERMONT-FERRAND, le 5 SEPTEMBRE 1941

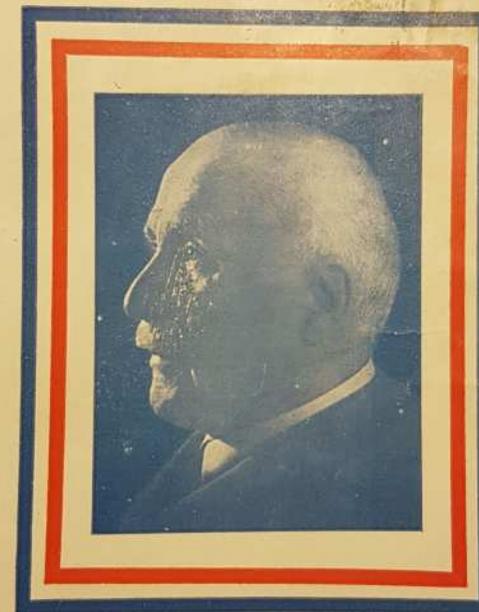
R.C. SEINE 55.390

Administration Autonome
de la Zone Libre

**LA VIE DU MARÉCHAL PÉTAÏN
RACONTÉE AUX ENFANTS DE FRANCE**

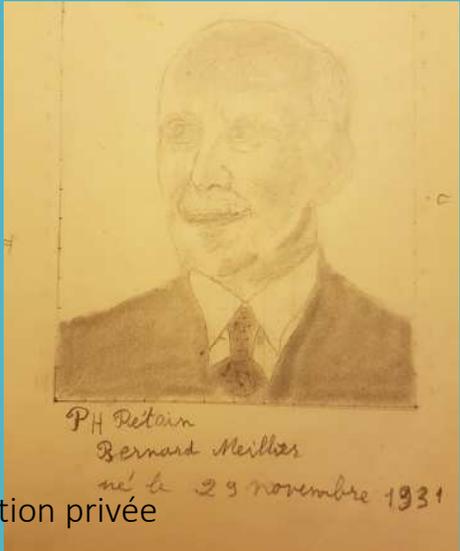
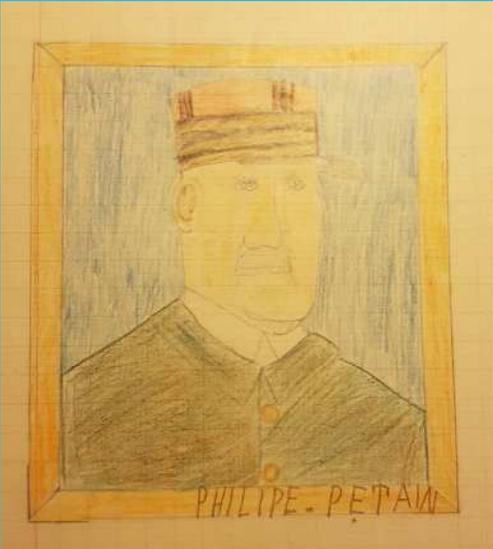
Prix de vente : 7 Frs 50.
Reprise des invendus.

DEMANDE	REPONSE
Monsieur et cher Correspondant,	A retourner au Centre d'Expéditions des MESSAGERIES HACHETTE, 23 Rue Morel- Ladeuil à Clermont-Ferrand.
Nous appelons tout particulière- ment votre attention sur le volume inti- tulé :	MONSIEUR
LA VIE DU MARÉCHAL PÉTAÏN RACONTÉE AUX ENFANTS DE FRANCE	DEPOSITAIRE A
à la diffusion duquel nous vous demandons d'apporter vos meilleurs soins.	DEPARTEMENT
Mis en vente au prix de 7 Frs 50 l'exemplaire.	NO COMPTABLE
LA VIE DU MARÉCHAL PÉTAÏN RACONTÉE AUX ENFANTS DE FRANCE	RECEPTION Exemplaires
vous est fourni avec reprise totale des invendus.	VENTE Exemplaires
Pour nous permettre de renseigner l'Editeur nous vous serions obligés de nous indiquer ci-contre les résultats de vente que vous avez enregistrés jusqu'à ce jour.	Veuillez m'adresser en rassortiment exemplaires de
D'autre part, nous restons à votre disposition pour vous adresser en rassor- timent le nombre d'exemplaires que vous jugerez nécessaires pour donner satisfac- tion à toutes les demandes de votre clientèle.	LA VIE DU MARÉCHAL PÉTAÏN RACONTÉE AUX ENFANTS DE FRANCE
Nous vous recommandons d'exposer cet ouvrage en bonne place, tant à l'éta- lage de votre magasin qu'à celui de vos sous-dépôts, et vous remerciant par avance, nous vous présentons, Monsieur et Cher Correspondant, nos salutations empressées.	REPRISE DES INVENDUS
MESSAGERIES HACHETTE	

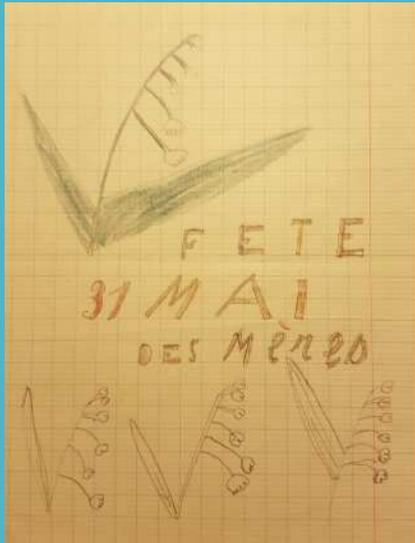
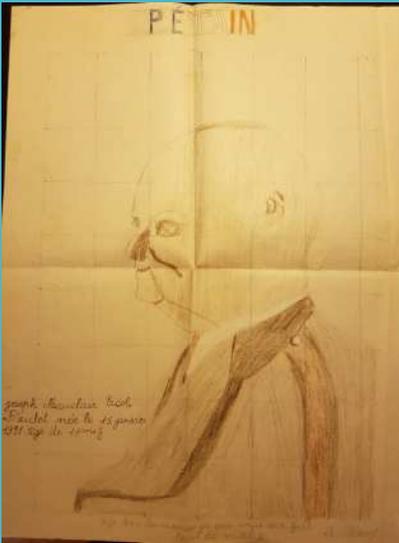


Aux Enfants de France





Collection privée



TRAVAIL

FAMILLE

PATRIE

JOURNÉE NATIONALE DES MÈRES
31 MAI 1942

Le matin

CEREMONIES
dans toutes les Eglises
aux Temples Protestants
SERMONS - IN

Des places spéciales seront
 Consulter programme des cérémonies

à 10 h. 30 à la MAIRIE de

CEREMONIE

Sous la présidence de Mr Robert
 assisté de M. M. les adjoints, le
 de Mme la déléguée du
 et des membres du Com

pour la remise de la ME
aux lauréates des pron

L'entrée ne sera accordée qu'aux por
 et à leur fa

31 mai 1942

chère maman

*je t'aime de tout mon cœur
 je pense que tu m'as bien
 soignée quand j'étais
 petite, tu as travaillé
 pour nous nourrir, tu
 t'occupes de nous habit
 llez bien pressés surtout
 le dimanche -
 Marguerite*

Charles Fourier
 Cour du Patronnage
 M. Maire du XIII^e arr.

ION FILIALE
XIII^e arr.

part
 ement
 nnels et de Jeunesse
 oles
 nrémy"
 oulins"

Chœurs parlés
ques

MUSICAL

EU (50 exécutants)

nfants par le
NAL

erons pas admis

éritantes, non décorées,
 e date ultérieure.

Partie 2 ➤

RESISTER A L'ECOLE

A ➤

**Des enseignants communistes
victimes de la politique des otages**



TITUS BARTOLI (1883 - 1941)

- Ancien combattant de 1914-1918
- Instituteur à Digoin pendant 27 ans et retraité depuis 1937
- Militant communiste, arrêté à Digoin le 21 juillet 1941 pour distribution de tracts
- Interné à la prison de Chalon-sur-Saône, puis au camp de Choisel à Châteaubriant, près de Nantes
- Fusillé comme otage le 22 octobre 1941

Personnel de l'Enseignement primaire
 M. Bartoli, *Titus*
 né à Balme (Saône-et-Loire) le 28 septembre 1883
 Classe de l'école normale de Mâcon - Promotion 11

TITRES DE CAPACITÉ
 brevet élémentaire, obtenu le 22 mars 1909
 brevet supérieur, obtenu le 22 mars 1910
 certificat d'aptitude pédagogique, obtenu le 22 mars 1910

RÉCOMPENSES et DISTINCTIONS HONORIFIQUES
 Médaille militaire, obtenue le 22 mars 1910
 Médaille de bronze, obtenue le 22 mars 1910
 Médaille d'argent, obtenue le 22 mars 1910
 Médaille de vermeil, obtenue le 22 mars 1910
 Officier d'Académie, obtenu le 22 mars 1910
 Officier de l'Instruction publique

ÉTAT DES SERVICES

RESIDENCE	FONCTIONS	DATE de la DÉMISSION	DATE de la CESSATION DES FONCTIONS	DATE de la CESSATION DES FONCTIONS	OBSERVATIONS
Digoin	Instituteur	28 sept. 1883	28 sept. 1910	28 sept. 1937	

LISTE DES INTERNES OU CONDAMNÉS DE DROIT COMMUN FUSILLÉS

Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Domicile	Observations
BARTOLI Titus marié, 1 enfant	28 sept. 1883 à POINÇA (Corse)	instituteur retr. à DIGOIN	Infr. au décret du 26-9-1939 - Fusillé le 23 octobre 1941.

Admis à la retraite, ancienneté de 40 années 1937

Fusillé à Nantes le 22 octobre 1941 (par services allemands d'occupation)

AD71 : 3T710

AD71 : W116681



JEAN-MARIE DAMICHEL (1908 - 1941)

- Fils d'un instituteur et instituteur lui-même en 1926
- Militant communiste et candidat battu du PC aux élections législatives de 1936
- Instituteur à Saint-Jean-des-Vignes, il est mobilisé en 1939
- Déplacé par Vichy à Cressy-sur-Somme après sa démobilisation
- Membre du Front national, il est arrêté par la Gestapo le 27 juin 1941
- Emprisonné successivement à Chalon, à Romainville puis à Compiègne
- Fusillé comme otage au Mont-Valérien, le 15 décembre 1941

BERNE Roger, Joseph, Eugène BERTH
Gabriel, Elie BLAT Mordka BOCZAR M
BORENHEIM Albert BOULLE Serge, Ge
BRITAN Elie BURSZTYN Israël BURSZ
CARCEDO François, Henri COURTOU
Louis, Marie-Ange DAMICHEL Jean-Marie
Israël, Isaac FEILER Beirel FELDMAN Fr
FEZANDELLE Marcel, Georges FINKIELM
FLAMM Jakob FRIDMAN Joseph, Chuskiel
GOLDSTEIN Israël GOUREVITCH Asrail G
GRINBLAT Joseph GRINOCH Chil

Mâcon, le 26 Décembre 1941

L'Inspecteur d'Académie de Saône-et-Loire à Mâcon à
Monsieur Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse
Direction de l'Enseignement Primaire
Cabinet du Directeur

Objet: M. DAMICHEL Jean
Instituteur de Saône-et-Loire.

A la date du 23 Décembre 1941, Monsieur L'Inspecteur Primaire de Chalon-sur-Saône, faisant fonctions d'Inspecteur d'Académie pour la zone occupée du département de Saône-et-Loire m'écrit:

"M. Damiche, ex-instituteur à Saint-Jean-des-Vignes"

"M. Damiche, ex-instituteur à Saint-Jean-des-Vignes
déplacé d'office par Monsieur Le Sous-Préfet d'Autun en juillet 1941, puis incarcéré par les autorités d'occupation, a été fusillé le 15 Décembre, à Paris, à la suite des événements récents."

bre 1940). M. Damiche était marié et père d'un enfant.

L'Inspecteur d'Académie;

1 copie au Palais de la Paix

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Etat des services de M. Damiche Jean Marie département de Saône-et-Loire
né le 2 Juillet 1908 à Saint-Jean-des-Vignes Allier

Directeur le 1938
Entré en fonctions le 2 Juillet 1938
Admis à la retraite le 30 Avril 1941

Etat civil (statut matrimonial) : marié (non divorcé)
Date de mariage : 19 Janvier 1938
Date de naissance du conjoint : 9 Avril 1911

Nombre d'enfants au 1er Janvier 1941 : 4
Nombre d'enfants décédés depuis leur naissance jusqu'au 1er Janvier 1941 : 16 ans
Nombre d'enfants vivants au 1er Janvier 1941 : 4
Date de naissance du dernier enfant : 30 Avril 1940
Nombre d'enfants devant droit aux indemnités pour charges de famille : 4

modifications de pénalités pour enfants : (voir liste en annexe)
L'attaché demande à jour des : (voir liste en annexe)

LIEUX où les fonctions ont été exercées	NATURE des fonctions exercées	DATE de l'entrée en service	DURÉE du service			OBSERVATIONS
			Ann.	Mois	Jours	
1° - Services civils						
Saône-et-Loire	Mâcon	Non-marié 2 Juillet 1938	2	2	29	
	Georgy	Stagiaire 11 oct. 1938	1	1	1	
	Georgy Jean Marie Nibouze	de 9 Nov 1938	1	0	0	com. aux services
	Saunoy, Saône-et-Loire	Stagiaire 11 Avril 1938	1	0	0	
	Trouhan de Boule	id. 11 oct. 1938	2	0	0	
	Saint-Jean-des-Vignes	id. 11 oct. 1938	9	2	15	au 15 Dec. 1941
TOTAL des années de services civils			14	0	29	
Services avant l'âge de 18 ans						
A DÉDUIRE : Instruction						
SERVICES CIVILS EFFECTIFS admissibles			14	0	29	
Dressé par le 11 ^e Bureau de l'Administration des Services de l'Enseignement Primaire						

Decès mort pour la France le 15 Décembre 1941

TOTAL des années de services civils : 14 0 29

Services avant l'âge de 18 ans : - - -

A DÉDUIRE : Instruction : - - -

SERVICES CIVILS EFFECTIFS admissibles : 14 0 29

Dressé par le 11^e Bureau de l'Administration des Services de l'Enseignement Primaire

B ➤

Des enseignants « mentors »



MARIE-LOUISE ZIMBERLIN (1889 – 1945)

- Professeur d'anglais et de lettres à l'Ecole Pratique de Cluny depuis 1916
- Rédige des tracts dès 1940 en écoutant la B.B.C.
- S'engage dès 1941 dans le mouvement « Franc-tireur » et se charge tout particulièrement de la diffusion de la presse clandestine
- Assiste l'agent du SOE Tiburce grâce à sa maîtrise de la langue anglaise
- Sa maison sert de boîte aux lettres et de lieu de réunion pour les différents mouvements de la Résistance.
- Aide des jeunes à échapper au STO et à rejoindre les maquis locaux
- Arrêtée le 15 février 1944 par les Allemands en plein cours de français
- Emprisonnée d'abord à Montluc puis transférée à Romainville
- Déportée à Ravensbrück
- Libérée en avril 1945 mais décède à son arrivée en France le 14 avril 1945

Modèle N° 1. Département de Saône-et-Loire

FICHE de RENSEIGNEMENTS

Nom.....ZIMBERLIN.....Prénoms...Marie-Louise.....

Né le.....Chevalat.....Département.....Saône-et-Loire.....

Profession.....Professeuse.....Nationalité.....Française.....

Domicile à Cluny, 28, rue de la Barre.....Département Saône-et-Loire

Situation de famille.....

Nombre de personnes à charge.....

Situation financière.....

Services militaires.....

SAÛNE-ET-LOIRE
POLICE
CLUNY

Arrêtée le 15 février 1944 à CLUNY.....Département Saône-et-Loire

Motif de l'arrestation.....inconnu.....

Lieu de détention.....JPPPPPH.....

Autorité française intervenue.....NANT.....

Fiche à transmettre à la Direction Générale de la Police Nationale
(Cabinet) Service Central des relations franco-allemandes en zone libre
à Vichy.

MARIE-LOUISE ZIMBERLIN (1889 – 1945)

INSPECTION ACADÉMIQUE DE SAONE-ET-LOIRE

Collège TECHNIQUE de garçons de CLUNY
Mâcon, le 17 février 1944

L'Inspecteur d'Académie en résidence à Mâcon,

à Monsieur le PREFET de SAONE-et-LOIRE

Cabinet

A la date du 14 février, M. le Directeur du Collège Technique de Cluny m'adresse le rapport ci-après :

Les Autorités d'Occupation ont interdit tout départ en ville des personnes dès 5 H. du matin. 8 élèves de la classe de 1944 devant passer le Conseil de Revision à Mâcon ont été ainsi retenus près de la gare de Cluny, où ils allaient prendre le train de 5 H. 39, jusqu'à 13 h. environ. M. l'Econome, qui demeure dans un pavillon attenant à l'école, a de même été empêché de prendre son service, il a pu communiquer oralement avec le personnel des services économiques logé dans l'établissement. Le Directeur, revenant de Mâcon, retenu 1 heure environ en gare de Cluny avec les autres voyageurs est rentré avec les jeunes gens permissionnaires du dimanche à environ 13 heures.

Les surveillants ont gardé les élèves internes en étude toute la matinée, aucun professeur n'ayant pu venir prendre son service. Le déjeuner a eu lieu sans incident.

A 13 H. 45 environ, l'interdiction de circuler ayant été levée, la majeure partie du personnel est venue prendre son service et l'activité normale du Collège a repris à 14 H.45.

Ne se sont pas présentés :

MM. PETIT, moniteur d'Education physique, DELOUCHE, Chef de travaux GUILLOTIN, contremaître nationalisé, BARREAU, ouvrier instructeur, ainsi que Mesesdames GUEUGNON et MAUROIS, femmes de service".

M. le Directeur avait été autorisé par mes soins à séjourner à Mâcon le 13 février, auprès de sa femme qui venait d'accoucher à la Maternité. Dans l'après-midi du 14 février, je me suis rendu moi-même à Cluny pour présider la séance du Conseil d'Administration du Collège technique et j'ai pu constater que //

Les Autorités d'occupation poursuivent à Cluny leurs opérations de contrôle : dans la journée du 15 février, à 17 heures, 3 militaires allemands armés sont venus arrêter au Collège Technique Melle ZIMBERLIN Louise, âgée de 54 ans, professeur adjoint qui avait cours avec des élèves de 1ère année.

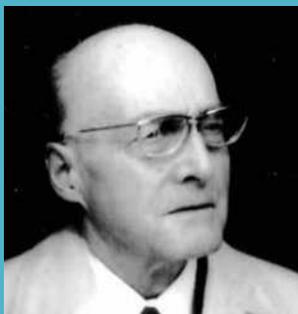
année.

D'autre part, j'apprends aujourd'hui que tous les membres du personnel enseignant et domestique du Collège Technique ont repris normalement leur service le 15 février, à l'exception toutefois de M. DELOUCHE Pierre, âgé de 37 ans, marié et père de 2 enfants. M. le Directeur et la famille de M. DELOUCHE ignorent encore ce qu'est devenu M. DELOUCHE.

Je ne manquerai pas de vous faire parvenir dès que possible tous renseignements complémentaires qui me parviendront au sujet de Melle ZIMBERLIN et de M. DELOUCHE.

l'Inspecteur d'Académie,

Lein



FRANK SEQUESTRA (1895 – 1987)

- Ancien officier d'infanterie pendant la Première Guerre mondiale
- Devenu professeur d'anglais, il est affecté au lycée Lamartine à Mâcon
- En 1939, il se porte volontaire pour « *servir plus utilement son Pays* »
- En 1940, il forme avec l'économiste du lycée, M. Polette, un groupe de résistants regroupant 5 lycéens (Polette fils, Weirich, Pic, Miconnet, Guigliani) pour distribuer des tracts dans Mâcon.
- Suite à une dénonciation, Séquestra est arrêté et interrogé le 3 juin 1941 par la police française
- Les perquisitions permettent de découvrir du matériel d'impression et plusieurs caches de matériel militaire
- En octobre 1941, il est condamné par le Tribunal militaire de Lyon à 6 mois de prison ferme pour propagande anti-nationale et détention d'armes et de munitions de guerre
- Le réseau qualifié de « gaulliste » par la police française est complètement démantelé avec des ramifications à Cluny
- Il effectue sa peine à la prison de Montluc, où il tue le temps en croquant ses conditions de détention sur un carnet à dessins
- Après sa libération, il continue la lutte au sein du réseau Marco Polo dans le département d'Eure-et-Loir



FRANK SEQUESTRA (1895 – 1987)

Affaire Sequestra

Mâcon, le 4 Juin 1941.

LYCÉE LAMARTINE

MÂCON, LE 8 Juin 1941

Affaire Sequestra

22 octobre 1941

L'inspecteur d'Académie.

M. le Recteur

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par
Judgement du Tribunal Militaire de Lyon en date du 21 Octobre

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par
Judgement du Tribunal Militaire de Lyon en date du 21 Octobre
1941, les condamnations suivantes ont été prononcées contre les
personnes inculpées dans l'Affaire SEQUESTRA,

- M. SEQUESTRA, 6 mois de prison sans sursis
- M. POLETTE, 6 mois de prison avec sursis
- *Étienne Totelle, 3 mois de prison avec sursis*
- L'élève PIC, 3 mois de prison avec sursis (a obtenu son Baccalauréat, 2^e partie, en octobre 1941; il n'est plus élève du Lycée).
- ↳ L'élève WEIRICH, 3 mois de prison avec sursis.
- L'élève Miconnet est acquitté
- Le jeune Guigliani, ancien élève, est également acquitté.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une visite de lieux faite samedi 7 juin au lycée, en ma présence, par le juge d'instruction agissant à la suite d'une dénonciation, il a été trouvé une caisse à munitions vide et quelques objets sans valeur appartenant à matériel de l'armée dans un abri souterrain creusé en mai-juin derniers par M.L'Économme aidé de son fils et de quelques camarades, sous la salle de bain qui donne sur une courrette intérieure de sa maison. Cet abri a servi pendant un certain temps, les armes trouvées au domicile de l'élève PIC.

par M.L'Économme aidé de son fils et de quelques camarades

sur une courrette intérieure de sa maison
te aurait servi, d'après la dénonciation
pendant un certain temps, les armes tr
C.
né devant le Juge d'instruction et en
qu'il avait toujours ignoré que cet abri
munitions. Si son fils a eu l'impression
à qu'il son lieu.
son de douter de la sincérité de M. POLETTE
d'avoir creusé cet abri dans sa maison
rien touché un mot à l'Économme des alertes
abri du lycée était trop floues de son
pas mis au courant de ses travaux, ni de
l'existence de cet abri. M. POLETTE a comp
et n'en a exprimé des regrets sincères

action le soin de rechercher les tenante
res de souterrains, de routes à munitions
voir si elles se rattachent de près ou
Économme d'éclaircir si ces actes sont les
acte complet qui dénotait une ramifica
ou simplement le fait de quelques boy
sauver la Patrie, je me bornerai à signa
de cette affaire sur l'état moral du l
1.
le 8 juin, il règne au lycée une atmosph
si bien parmi les professeurs que parmi
à rendre compte en venant hier, et même
16. Il se peut que le silence se fa
faire qu'il appartient à la Justice de

Le prévisieur

Le Commissaire Spécial, Chef de Service
à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire
(Cabinet)

de M. A.

J'ai l'honneur de vous faire connaître o

Rien, le 3 juin 1941, vers midi, les j'ai é
des tracts avaient été confectionnés tout récemment
être distribués.

Ces tracts représentant réponse de signa
au discours prononcé le 10 mai écoulé par le Président
paraissent constituer menées antinationales.

J'ai, suivant vos instructions verbales,
statuant une enquête

Le modèle en a été apporté de Lyon, le 29 mai 1941, par
M. SEQUESTRA Frank, Professeur d'anglais au Lycée Lamartine, à Mâcon
lequel déclare l'avoir reçu d'inconnus par la poste le 30 mai 1941.

Reproduit par M. SEQUESTRA lui-même, utilisant à cet
effet, sa machine à écrire personnelle, en son domicile à Mâcon,
rue Mathieu, N° 14, ce tract a été ensuite ronéotypé au moyen du
Ronéocycle du Lycée Lamartine de Mâcon, dans la bibliothèque même
de ce lycée,

par le jeune POLETTE, âgé de 16 ans, fils de l'Économme
du lycée.

L'accès à la bibliothèque avait été permis au jeune
POLETTE par son père, qui affirme avoir cru qu'il s'agissait de re-
produire une circulaire destinée aux Éclaircisseurs de France.

Ces tracts devaient être distribués dans les boîtes aux
lettres des immeubles de Mâcon par des amis du jeune POLETTE.

L'enquête est actuellement poursuivie en vue d'identifier
tous les complices éventuels de cette action illégale et de préciser
la responsabilité de chacun.

FRANK SEQUESTRA (1895 – 1987)

Fusils : trois,
 baïonnettes : trois,
 revolvers : deux,
 Caisses de Munitions : deux,
 Equipements militaires : trois.

Lorsque Monsieur SEQUESTRA et M. POLETTE m'avaient prié de créer un groupement à Cluny j'en ai fait part à :

MICHEGAUT Aimé, âgé de 16 ans,
 CRESSON âgé de 16 ans,
 DUROURE âgé de 17 ans,
 BRUN âgé de 16 ans 1/2,
 SOULIER âgé de 16 ans.

Tous élèves de l'Ecole Pratique de Cluny. Ceux-là ont accepté de faire partie du groupement dont s'agit que je devais diriger

Frank Séquista

Groupe du lycée Lamartine de Mâcon

René Polette

Jean Polette

Jacques Guiglini

Roland Pic

Roger Miconnet

Georges Weirich

Roger Hermann

Aimé Michegaut

Cresson

Duroure

Brun

Soulier

Groupe de l'Ecole Pratique de Cluny

Le témoin déclare :
 mais je n'ai plus vu POLETTE et SEQUESTRA et
 correspondance.

, persiste et signe.

J'ai connu POLETTE Jean en octobre 1939, au Moulin à Vent aux vendanges. J'étais très lié avec lui, et, c'est alors, aux alentours du mois de février ou mars 1941, que POLETTE m'a confié qu'il existait à Mâcon un groupement à tendance gaulliste dirigé par M. SEQUESTRA que j'ai vu une fois au domicile de M. POLETTE, vers la même époque.

Monsieur SEQUESTRA en présence de POLETTE m'a incité à créer un groupement pareil à Cluny, il m'a notamment dit de réunir le plus grand nombre de jeunes gens pour en cas de besoin, se transporter à Mâcon, afin de s'armer en vue de résister aux troupes allemandes qui viendraient, éventuellement, dans cette ville.

résister aux troupes allemandes qui viendraient, éventuellement, dans cette ville.

A cet effet, nous devions prendre armes et équipements chez POLETTE. J'ai vu personnellement dans la chambre de POLETTE à l'époque de février-mars 1941 les armes et équipements dont la nomenclature suit :

C ➤

Des écoliers résistants

LES ELEVES DE L'ECOLE OZANAM

P.C., le 22 Mars 1943.-

Objet: R A P P O R T, sur l'attitude de la population française
le jour commémoratif des héros 1943.

Au Bataillon la.

La Compagnie rapporte :

Le jour commémoratif des héros, vers 9 heures 35, un groupe de jeunes écoliers a lancé des mots très injurieux, tels que "sale boche - putain" à l'adresse de la Compagnie sur une distance d'environ 150 m. Ces élèves hurleurs, de l'école Ozanam, rue Rambuteau, âgés de 10 à 16 ans, étaient groupés dans la cour de l'école à côté du mur de séparation. Leurs injures ont nettement dominé le bruit de la récréation et ont été perçues par nombre d'hommes de la compagnie.

Au reçu de ce rapport, je me suis de suite rendu à cette école, en compagnie des lieutenants THALMEIER, KLOTZ, de deux témoins

que les élèves en question avaient à se présenter jusqu'à midi au plus tard, chez moi caserne Bréart pour s'excuser. Ensuite, on quitta l'école.

Vers 11 heures et demie, (un ecclésiastique) se présenta avec environ 15 élèves au bureau de la Compagnie et essaya de tout démentir. Après des réserves énergiques, un élève se dénonça comme l'auteur, ensuite tous. J'ai fait déclarer par l'interprète que je regrettais vraiment ne pouvoir procéder à la punition (rossée), qui serait indiquée dans ce cas. Après que les élèves avaient rétractés les injures avec l'expression de leur regret, ils ont été renvoyés sous la conduite de leur recteur.

Le directeur et des maîtres, surveillant la récréation, il semble nécessaire qu'on procède à une enquête sur ce cas.-

signé: MILIAN
Lieutenant et Chef de Comp.

Pour copie conforme
signé: FISCHER
Capitaine Adjoint

VERBANDSSTAB 893 N° 94 MW
MACON
Az. :
Mâcon, le 25 Mars 1943.-
Monsieur le PREFET
à MACON

Par copie ci-jointe, le Bataillon de pontonniers MACON, a porté à ma connaissance, l'attitude inconvenante de jeunes élèves de l'école Ozanam, rue Rambuteau.

manquer d'attirer votre attention sur ce qu'en cas de récidive, je sévirais sans aucun égard contre le directeur responsable d'une pa-

reille école. Je vous prie d'en donner connaissance aux directeurs d'école.

La Gendarmerie Française, environ 20 hommes qui appartiennent à

Par ailleurs, le bureau de placement allemand me rapporte que dans la nuit du 15 au 16 Mars 1943, une grande partie des jeunes ont chanté "l'Internationale" et poussé des vivats à la Russie, au moment de leur départ pour l'Allemagne.

signé: BRUCKNER

Lieutenant-Colonel

Opérations allemandes en 1943

ACADEMIE DE LYON
 Mâcon, le 30 mars 1943 194

INSPECTION ACADÉMIQUE
 DE
 SAONE-ET-LOIRE

1587
 30 MARS 1943

L'Inspecteur d'Académie de Saône-et-Loire,
 à Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à
 l'Education Nationale - Cabinet du Ministre
 à Vichy
 à Monsieur le Recteur de l'Académie de LYON

de Saône-et-Loire, au sujet de l'attitude
 inconvenante de certains élèves de l'école
 OZANAM, institution privée d'enseignement
 secondaire à Mâcon, à l'égard de membres
 de l'armée d'occupation.

Il est tout à fait inexact de dire
 que cet incident fâcheux est le résultat
 d'une "excitation systématique de la jeu-
 nesse française dans les écoles".

Pour éviter à l'avenir des incidents
 de ce genre, j'ai convoqué le soir même
 les chefs d'établissements d'enseignement
 secondaire public et privé dans mon Cabinet

toutes les recommandations nécessaires aux
 élèves et aux membres du personnel placés
 sous leurs ordres.

.....

M. l'Inspecteur Primaire
 Mâcon a réuni ce jour, sur son ordre,
 directeurs et directrices des écoles
 mairiales publiques et privées pour leur
 transmettre les mêmes instructions qui ne
 font que renouveler d'ailleurs les recom-
 mandations faites aux chefs d'établisse-
 ments aux membres du personnel enseignant
 et aux élèves de l'enseignement public en
 novembre dernier, lors du franchissement
 de la ligne de démarcation par les troupes
 d'occupation.

J'ajoute que Mâcon est actuelle-
 ment la seule ville de la zone Sud de
 Saône-et-Loire occupée par l'armée
 allemande.

Inspecteur d'Académie,
 nommé: R. DELRIEU

ation,
 AONE-et-LOIRE
 et -

30 mars 1943
 eur d'Académie,
Delrieu

TOUS DANS LA
RUE
A 19^H 45
LE 14 JUILLET
FRANCAIS 
DEBOUTS

14 JUILLET
SYMBOLE DE LA
LIBERTE 
LA LIBERATION
EST EN MARCHE
PREPAREZ-VOUS

LES JEUNES DE CORMATIN



Partie 3 ➤

PENSER L'ÉCOLE DE DEMAIN

A ➤

Epuration – réintégration des enseignants à la Libération

22 Novembre 4

Le Président du C.D.L.
à Monsieur le Président de la Commission
de l'Education
du C.D.L. du Rhône
4 rue de l'Arbre Sec à Lyon

En réponse à votre lettre du 27 Octobre
1944, j'ai l'honneur de vous adresser ci-
dessous la liste des membres de l'Enseignement
actuellement arrêtés dans le département de
Saône-et-Loire:

M. FOYARD, Econome de l'Ecole Nationale Profes-
sionnelle de Chalon-sur-Saône.

M. VINCENT, Commis d'administration à l'Ecole
Nationale Professionnelle de Chalon-sur-Saône.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

le Président.

*arrêté n° 1000
le 26-10-44*

PRESSE

Par arrêté du 18 Octobre courant, M. le Préfet de
Saône-et-Loire a suspendu de leurs fonctions les fonctionnaires
de l'Enseignement ci-après désignés qui ont eu pendant l'occupat-
ion allemande une attitude antinationale :

- M. FOYARD, Econome à l'E.N.P. de CHALON-sur-SAONE -
- M. VINCENT, commis d'administration à l'E.N.P. de CHALON-sur-
SAONE -
- Mme CARRAZ-RAGEY, institutrice à Burnand -
- M. LAMBLIN, instituteur à SASSENAY -
- Melle MOREAU, institutrice à RULLY
- Mme PONSOT, institutrice à RULLY
- Mme PETRIGNANI, Directrice d'Ecole Maternelle à CHALON-sur-
SAONE -
- Mlle SEGAUD, institutrice à la MOTTE-ST-JEAN -

SOUS-PREFECTURE Objet : Demande de
DE réintégration de
CHALON-SUR-SAONE fonctionnaire

Chalon, le 16 Octobre 1944

Le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône
à Monsieur le Président du COMITE DEPARTE-
MENTAL DE LIBERATION

En réponse à votre lettre du
4 octobre, j'ai l'honneur de vous faire
connaître que j'émetts avis favorable à
la réintégration de M. BACONNET, insti-
tuteur à DAMEREY, révoqué de ses fonc-
tions pour fausse déclaration lors de
l'enquête sur les Sociétés secrètes .

Le Sous-Préfet,

*AI -
20-10-44*

[Signature]

SOUS-PREFECTURE
DE LOUHANS

REPUBLICQUE FRANCAISE
ETAT FRANCAIS

LOUHANS, LE 13 Octobre 1944.

Le SOUS-PREFET de LOUHANS

à Monsieur le Président du Comité Départemental de
Libération à MACON

16 OCT 1944
Cl. [Signature]

OBJET : Réintégration de fonctionnaires.
Référence : Votre demandé du 4 Octobre 1944.

En réponse à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur
de vous faire parvenir les avis ci-après :

1°) M. THIVENT Roger, Instituteur à SAGY : réfractaire du S.F.O.
et révoqué à ce titre en Juin 1943. A fait brillamment son devoir
dans les rangs des F.F.I. lors de la libération du Département.
avis très favorable.

2°) M. CHATELET, Instituteur à ALLERLOT : Cette commune n'appar-
tient plus à mon arrondissement depuis la Libération. Toutefois,
étant donné que je la connais sans doute mieux que mon collègue de
CHALON-sur-SAONE, duquel elle ne dépend que depuis peu de temps,
je me permets de vous donner à toutes fins utiles les renseigne-
ments ci-après : M. CHATELET a été révoqué comme dignitaire de la
franc-maçonnerie. Il a été un brillant officier pendant la guerre
1914-1918 et y a fait l'objet de plusieurs citations (Légion d'Hon-
neur sur le Champ de Bataille). Très bien considéré dans la commune
qu'il n'a cessé d'habiter. Il a refusé au début de 1944 une réin-
tégration qui lui était offerte par le Gouvernement de Vichy.
Semble digne à tous points de vue de la réintégration.

o
o
o

J'ajoute que les deux intéressés ont fait l'objet d'une
décision anticipée de l'Inspection Académique, qui les a déjà
affectés, le premier à LE FAY, le second à ALLERLOT même.

*Avis favorable
17-10-44
à l'insp. [Signature]*

Le Sous-Préfet,
[Signature]

REPUBLIQUE FRANCAISE
~~REPUBLICAN~~
 SOUS-PREFECTURE
 DE
 CHAROLLES

Le 24 OCTOBRE 19 44
 30 OCT 1944

LE SOUS-PREFET DE CHAROLLES
 à Monsieur le Président du Comité de
 Libération à MACON

En réponse à votre lettre du 4 Octobre courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. RHEBY, instituteur révoqué en vertu des lois raciales de Vichy, s'est engagé au 3ème Bataillon F.F.I. groupe Bucaron

J'émetts en ce qui me concerne un avis très favorable à sa réintégration dans les cadres de l'enseignement.

LE SOUS-PREFET:

cl. Leguilly -
trinité
 AF
 31-10-44

16 Octobre 4

LE PRESIDENT DU C.D.L.
 à Monsieur le Commissaire Principal Chef
 du Service des Renseignements Généraux
MACON

Par lettre du 4 Octobre courant, je vous ai pré de me faire connaître votre avis sur la demande présentée par M. SEQUESTRA ex-Professeur d'anglais au Lycée Lamartine demeurant 14 rue Mthieu à MACON, qui sollicite sa réintégration dans les cadres de l'enseignement.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire parvenir votre réponse dans le plus bref délai.

le Président du C.D.L.

B ➤

Homage à la Résistance

R.G. DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHALON-sur-SAONE

1. AOUT 1946

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Montceau-les-Mines

L'an mil neuf cent quarante six et le huit du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de Montceau-les-Mines, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du ~~Citoyen~~ **Docteur P.-F. MAZUEZ, Député-Maire**

Objet de la Délibération

Dénomination du Collège Moderne : Collège Gaston BECHARD

Étaient présents, les Citoyens Messieurs LEQUIN, MEZIERES, BOUILLET & MONNIER, adjoints; Mmes BRAILLON & GATEAU, Mlle GUILLOU, M. BERTRAND, CHARMEAU, DAUBARD, DURAND, DUPONTIER, FRANCOIS, GRELIN, GUILLEMIN, LABRÈRE, LEBENNY, MAGNIOL, MIGUET, RIGOLLET, SCUMIER & VIADY, Conseillers Municipaux.

Absente et excusés: M. BOULLIN, GERMAIN, MORILLAS & PACAUD, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance: M. MAGNIOL Claudius.

Le Conseil,

Considérant que Monsieur Gaston BECHARD, 2ème adjoint au Maire de la Ville de Montceau-les-Mines, professeur à l'école primaire supérieure, a été arrêté par les allemands le 2/8/44, est mort au camp de MAUTHAUSEN le 1/4/45,

Considérant qu'il y a lieu d'honorer le mémoire de ce professeur mort victime des cruautés nazies,

Nombre de Conseillers municipaux en exercice: 27

Présents à la séance: 25

Convocation du 3/7/46

Le Collège Moderne de Montceau-les-Mines s'appellera dorénavant "Collège Gaston-BECHARD".

desous et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, LE MAIRE,

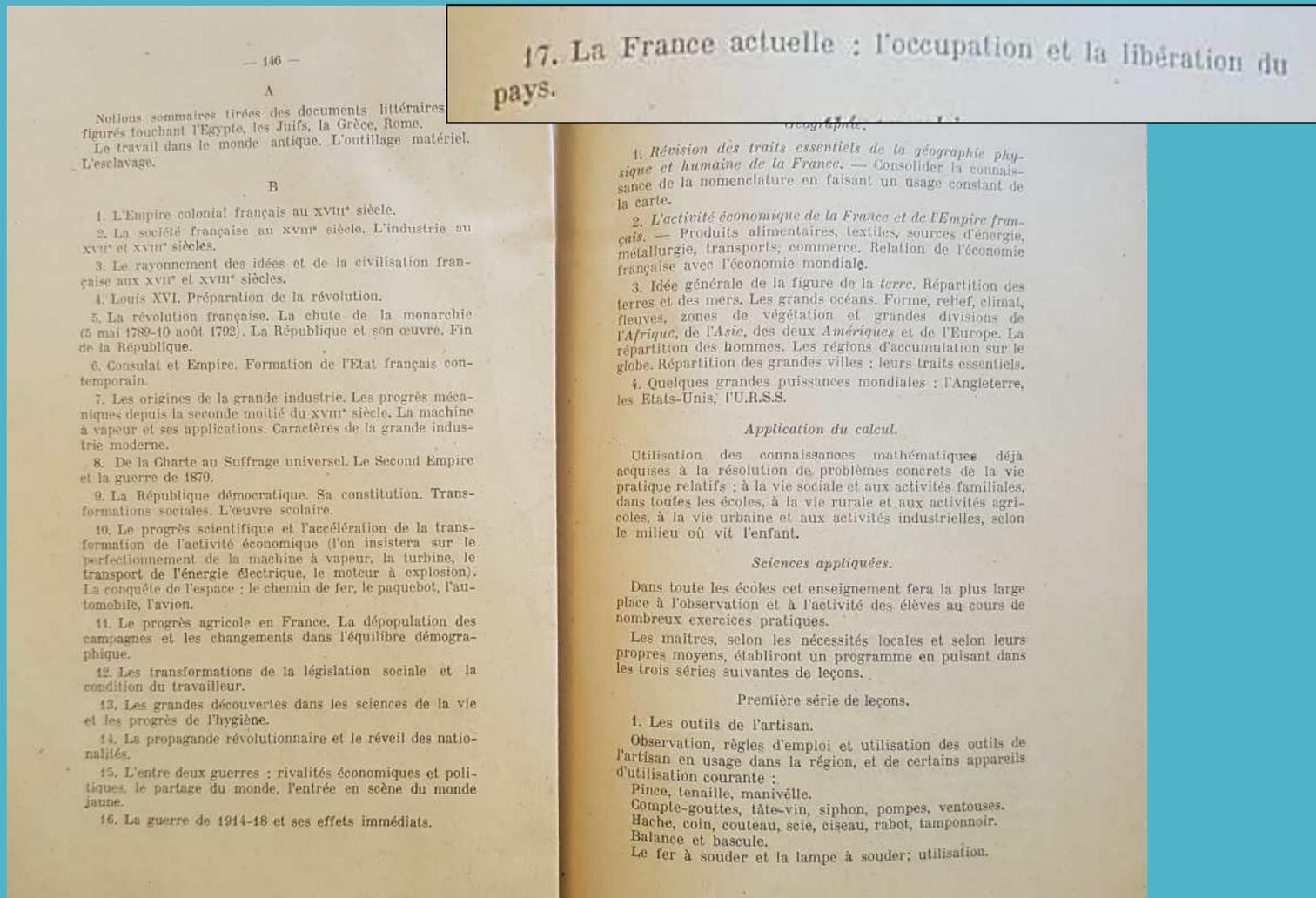
Vinc pour vous
copie le 2. 8. 46

M. MAGNIOL

M. MAIRE DE MONTCEAU-LES-MINES

M. CHIFFRE - MONTCEAU

Programme d'histoire de la classe de fin d'études (de 12 à 14 ans)
Instructions du 12 octobre 1944



C ➤

Les doléances des Etats-Généraux de 1945

MAÇON, le 3 Juin 1945

**MOUVEMENT
DE
LIBÉRATION NATIONALE**

Département de Saône-et-Loire

Siège : 8, RUE DE LA BARRE
MAÇON

Monsieur BERTHAUD Président
du Comité Départemental
de Libération.

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint le Cahier de revendications des Jeunes de la Libération Nationale du département de Saône et Loire.

Je mets à votre entière disposition pour renseignements complémentaires.

Recevez Monsieur le Président l'expression de mes respectueuses salutations.

Le responsable.



Jeunes de la Libération Nationale de Saône et Loire.

DOLENCES REDIGÉES EN VU DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE DU 10 AU 14 JUILLET 1945.

Les Jeunes de la Libération Nationale de Saône et Loire réunis en Assemblées locales et départementales, considérant

que la Jeunesse représentant plus du tiers de la Nation est appelée à jouer un rôle prépondérant dans l'organisation de la France future;

qu'elle a dans une très large part aidé à la Libération du territoire,

qu'elle seule peut donner les bases saines et solides du monde nouveau qui va naître;

qu'une Nation connaît un vieillissement prématuré lorsque sa structure économique et sociale met les générations qui montent dans l'impossibilité de se développer;

que nos champs, nos fermes ravagées, nos communications détruites démontrent l'urgence d'une campagne de Reconstruction avec la participation de Tous;

qu'il serait vain d'édifier des projets d'un monde nouveau si les futurs citoyens de cette époque ne recevaient pas la formation économique, sociale, intellectuelle et manuelle et l'aide morale et matérielle qu'ils attendent de leurs aînés;

demandent que le Pays leur donne tout l'appui possible et désirable et qu'à l'heure où la structure même de la société va être changée les Jeunes tiennent à rappeler que leurs conditions doivent être elles aussi transformées.

Les doléances ci-dessous sont demandées non seulement pour la Jeunesse Métropolitaine mais aussi pour la Jeunesse d'Outre-Mer qui fait partie intégrante de la vie française.

Les Jeunes de la Libération Nationale de Saône et Loire pénètrent de la nécessité de réformes immédiates dans l'organisation de la Jeunesse demandent:

.../...

I° POUR L'ENSEIGNEMENT.

A) REFORMES D'ORDRE GENERAL.

1) Prolongation de la durée de l'obligation scolaire de 14 à 17 ans sous la responsabilité personnelle des parents et des employeurs. En conséquence l'âge d'embauchage reculé jusqu'à 17 ans.

école libre dans un esprit de conciliation et à tous les éléments sincèrement démocrates et ceux en vue de la création d'un enseignement français soustrait à toute influ

3°) Suppression de la distinction entre primaire et secondaire et unification de l'enseignement-type d'école unique.

4°) De larges dérogations à la limite d'âge pour toutes les grandes écoles.

5°) Droit à toutes collectivités de citoyens (religieux-syndicats) de constituer à tous les degrés des établissements pour l'enseignement libre des matières hors programme officiel. Ces établissements seront subventionnés par les Pouvoirs Publics au prorata de leurs élèves et soumis de ce fait à un contrôle exclusivement financier de la part desdits Pouvoirs Publics.

Ces matières facultatives seront enseignées en dehors du programme officiel obligatoire.

6°) Une même formation du premier degré doit être donnée à tous les enfants jusqu'à l'âge de 11 ans, l'enseignement du 2° degré comportant diverses orientations dont les différences s'accroîtront au fur et à mesure que l'enfant avancera de classe en classe. Les deux premières années de l'enseignement du second degré devant servir de formation générale et à la préorientation de l'enfant.

7°) prolongation des stages post-scolaires.

8°) Contrôle efficace de l'activité scolaire par les services

9°) Réhabilitation de l'enseignement non exclusivement intellectuel (technique-industriel-commercial-agricole)

10°) Formation d'un Conseil National de l'Enseignement avec des représentants d'étudiants et parents d'enfants de moins de 14 ans.

II) • Conseil des élèves auprès du Recteur.

12

B) REFORMES DANS LES METHODES.

1°) A tous les degrés l'enseignement doit être plus proche de la vie réelle. Adoption des méthodes actives d'éducation

1) développer les expériences-enseignement visuel.
2) visites d'usines-artisans-musées.
3) voyages en France - Colonies & Etrangers.
4) travail manuel doit-etre développé dans les écoles.
5) développement de l'enseignement par correspondance.
6) documentation fournie et complète sur les sujets scientifiques etc... à la disposition de tous les jeunes.
7) éducation civique des élèves.

REFORMES D'ORDRE FINANCIER.
1°) Gratuité absolue de l'enseignement à tous les degrés y compris l'attribution des subventions d'entretiens.

3°) Octroi à tous les étudiants d'un pré-salaire leur donnant pleine indépendance.

1°) développement des cantines scolaires, amélioration du chauffage de l'éclairage, de l'aération et de la propreté des locaux.

2°) Restaurants à prix réduits-Cité étudiante.

3°) Aménagement des horaires pour que les étudiants pauvres puissent en un ou deux jours les suivre tous.

REFORMES D'ORDRE SPORTIF.
1°) Éducation physique et Sportive à tous les degrés dans l'enseignement. Une journée de plein air par semaine.

3) 2°) Formation de 1000 professeurs et 3000 moniteurs et monitrices

2°) Formation de 1000 professeurs et 3000 moniteurs et monitrices indispensables à l'enseignement.

REFORMES D'ORDRE SOCIAL.

4 1°) Création d'un service annexe à chaque école qui s'occupera des élèves à la sortie de l'école, des conseillers, les placera, comme le fait l'école indigène d'Alger.

5 2°) Réparation des injustices nées de la guerre: exclusion de l'enseignement des traitres-réintégration de tous les membres injustement frappés.

2° POUR L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE.

1 1°) Réforme du système d'apprentissage permettant une orientation vers un métier choisi en connaissance de cause et selon les aptitudes

- Archives départementales de Saône-et-Loire
 - Série W
 - Série J
 - Série T
 - Série Fi

- Archives privées et d'associations
 - ANACR
 - CDRD 71
 - Collections privées

- Ouvrages
 - JEANNET André, *Mémorial de la Résistance en Saône-et-Loire*, JPM Editions, 2005.
 - VUILLOT Teddy , *Maîtres et maîtresses d'école dans la Saône-et-Loire «du « sud » à l'épreuve des tumultes et des violences de guerre 1939-1945*, Master 2, université de Bourgogne-Franche-Comté, 2020.
 - MARTINERIE Jean, *La Résistance en Clunyois*, Beaubery, Imprimerie Turboprint, 2010.

- Sitographie
 - <https://maitron.fr/>
 - <https://musee-ecole-montceau-71.blogspot.com/>